

<u>Soutien au démarrage de thèses et encouragement des partenariats : les cofinancements de bourses de doctorat</u>

Le FSR cofinancera **SIX thèses** pour l'année académique 2019.

Pourront faire l'objet d'un cofinancement :

6 nouveaux projets de recherche doctorale bénéficiant d'un co-financement extérieur à l'UNamur : les nouvelles collaborations seront prioritaires.

- Attribution d'un montant équivalent à une demi-bourse annuelle* (+ 1.500€ de frais de fonctionnement pour les candidats en sciences humaines ou + 2.500€ de frais de fonctionnement pour les candidats en sciences dures et médicales dont la prolongation, à partir de la 3^{ème} année, est conditionnée par la réussite de l'épreuve de confirmation.
- Conditions d'éligibilité :
 - ✓ disposer d'un engagement écrit et réciproque (lettre d'intention ou attestation de financement) du co-financeur externe
 - ✓ (si candidat identifié) être inscrit au doctorat à l'UNamur (l'inscription provisoire suffit; dans le cadre d'un partenariat académique, une convention de cotutelle et de cofinancement seront rédigées)

Modalités :

- √ 6 bourses doctorales seront cofinancées
- ✓ L'évaluation sera réalisée par le Conseil de Recherche, en flux continu
- ✓ Les dossiers devront parvenir à l'ADRE (<u>secretariat.adre@unamur.be</u>). Ils contiendront :
 - le formulaire FSR-cofinancement de bourse complété**,
 - une lettre officielle d'engagement du partenaire,
 - le CV du candidat (s'il est déjà identifié)***
- *Voir tableau « montant des bourses » sur TerraNostra : https://terranostra.unamur.be/adre/financements/bourses/montant-bourses/view
- **Le formulaire est disponible sur TerraNostra : Financements FWB FSR Ligne Mandats FSR 2019
- *** Le candidat doit être engagé au plus tard au 1^{er} décembre 2019, faute de quoi, la bourse de cofinancement sera perdue.